



Tailleur de pierre - Marbrier (sfpme)

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme Chef d'entreprise et certificat de gestion

Durée: 3 ans

stage obligatoire

**Plus d'informations : 0800 85 210 -
info@efp.be**

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admise à la formation de Chef d'entreprise, la personne qui a satisfait à l'obligation scolaire (avoir 18 ans au 31/12 de l'année d'inscription) et qui répond à l'une des conditions ci-après:

- être porteur du CESI ou du CESDD dans les sections générale, technique ou artistique;
- être porteur d'un certificat d'apprentissage des Classes moyennes;
- être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel;
- avoir réussi un examen d'admission (connaissances de base en mathématique et en français).

Moyennant certaines qualifications dans le métier, il est possible d'être dispensé de l'année préparatoire.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Formation en chef d'entreprise

Description

Le tailleur de pierres-marbrier taille, selon les règles d'épannelage, les objets et les formes demandées par le client dans un bloc brut dont il aura préalablement évalué le volume. Il s'attache ensuite à réaliser les traitements de surface souhaités. Il doit être capable de travailler tous types de pierres, au moyen d'outils manuels ou électriques, et de répondre aux demandes particulières de secteurs divers comme la construction, l'aménagement extérieur, les cuisinistes ou les entrepreneurs en pompes

funèbres.

Débouchés

L'entrepreneur tailleur de pierres-marbrier peut créer ou reprendre une entreprise ou travailler comme salarié dans une entreprise de taille de pierre ou du marbre.

Qualités

Être précis et habiles de ses mains

Posséder une bonne condition physique : manipulation de charges, travail dans des conditions (bruit, poussière,...) et des positions particulières)

Être organisé et méthodique

Être capable d'appréhender les formes et les volumes dans l'espace.

S'adapter à la nouveautés et aux demandes particulières de la clientèle

Détails sur la formation

Organisation de la formation :

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise.

Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 30 heures semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 heures semaine).

Organisation

Durée : 2 années + 1 année préparatoire éventuelle.

Horaire : les cours sont organisés en soirée et/ou le samedi, mais dans certain cas des cours peuvent être donnés en journée.

Début : septembre.

Date limite des inscriptions : 31/10

Pratique en entreprise via une convention de stage : Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit :

- d'une convention de stage passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un délégué à la tutelle;

- d'un contrat de travail;

- d'une pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :

- titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession;

- titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession;

- occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Attention : L'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles, mais les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME. Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, consultez la fiche formation de l'IFAPME

Programme de cours :

Cours professionnels :

1ère Chef d'entreprise

Histoire des styles (12h)
 Stéréotomie (32h)
 Pathologie des matériaux (16h)
 Gestion appliquée (24h)
 Dessin technique (12h)
 Organisation du travail - équipement (24h)

2ème Chef d'entreprise

Organisation du travail - équipement (24h)
 Histoire de styles (12h)
 Stéréotomie (32h)
 Pathologie des matériaux (16h)
 Gestion appliquée (24h)
 Dessin technique (12h)

Année préparatoire

Organisation de l'entreprise et du chantier (16h)
 Gestion spécifique/4 travaux en hauteur (4h)
 Réalisation bloc capable (32h)
 Dépose et pose d'ouvrage (14h)
 Traitement de surface (36h)
 Pose d'éléments plats (14h)
 Mise en forme pierre (24h)
 Démonstration pratique mod 1.2 (16h)
 Démonstration pratique mod 2.3 (16h)
 Démonstration pratique mod 2.4 (20h)
 Démonstration pratique mod 3.5 (20h)
 Démonstration pratique mod 0 (8h)
 Démonstration pratique mod 1.1 (8h)
 Joints (8h)
 Démonstration pratique mod 3.6 (12h)